

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	( — d' — )

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Le ministère est au complet... la séance continue. Fâcheuse introduction à une politique d'économies ! Néanmoins espérances dans la réalisation des promesses. — La déclaration. — La réduction du travail à la campagne. — Les projets de la Prusse en Haute-Silésie.**

Le ministère est au complet. La séance reprend et continue ! Espérons que les promesses prodiguées au bon public seront tenues. Que, notamment, le ministre des finances exigera la suppression du gaspillage dont il s'indignait si fort, alors qu'il était président de la Commission des finances du Sénat.

Pourtant on conserve quelque scepticisme quand on constate avec quelle facilité on multiplie les... rouages supérieurs dont l'utilité reste douteuse.

Il faut supprimer les organisations périmées, les agents créés pendant la guerre en vue d'emplois spéciaux qui n'ont plus de raison d'être ; il faut des économies, des compressions ; il faut s'en tenir aux dépenses strictement indispensables, répétition sur tous les tons.

C'est pour cela, sans doute, que nous avons 15 ministres quand 11 suffisaient avant la guerre ; qu'on les double de 10 sous-secrétaires d'Etat, tandis qu'autrefois il n'y en avait point ou rarement un. Est-il vraiment nécessaire à la bonne marche administrative de placer, dans chaque ministère, un ministre et un sous-ministre ? On objectera que la dépense n'est pas formidable. Peut-être. C'est, en tout cas, l'exemple du gaspillage venu de haut. Et puis c'est, partout, un double cabinet ministériel avec un double directeur, un double chef, un double sous-chef, des attachés à l'infini... qu'il faudra caser ensuite, lorsque le Cabinet estimera sa fin prochaine !...

Evidemment, toute cette organisation satisfait bien des appétits et permet de tirer d'affaire bien des « fils à papa » incapables de se créer par eux-mêmes une situation. C'est un résultat. Il ne devrait pas entrer en ligne de compte aujourd'hui où le pays est écrasé d'impôts ; aujourd'hui où une économie féroce devrait présider à tous les actes gouvernementaux si on veut que la nation puisse se relever !

Il serait vain de récriminer. Tous les régimes ont leur faiblesse, la République ne fait pas exception. Il faut donc se borner à déplorer l'inévitable et souhaiter que pour le surplus le ministère mette farouchement au travail et fasse une bonne politique : « On a beaucoup parlé en ces temps derniers » écrit notre confrère des *Débats*, de politiques différentes, et ce sont là des bruits qui naissent et croissent aisément en temps de crise. Il peut y avoir, il est naturel qu'il y ait des méthodes différentes. Mais il n'y a qu'une politique, qui anime toute la France : elle consiste à rester unis pour réaliser pleinement la victoire et pour obtenir ce qui nous est dû, ce qui est nécessaire à la reconstitution nationale. »

C'est ce soir seulement que la déclaration ministérielle sera lue aux Chambres.

Ce sera, comme il convient, une belle page de littérature agrémentée de beaucoup de promesses. Après quoi on interpellera le nouveau Cabinet. Il n'y a pas moins de huit interpellations déposées !... Quelle est l'utilité de ces rites invariables ? Nulle, assurément. Il va de soi que la constitution du ministère a fait quelques heureux et beaucoup de mécontents. Que ces derniers cherchent, dès aujourd'hui, à mettre les « élus » en mauvaise posture, c'est humain. Mais il est certain que la majorité se prononcera en faveur du Cabinet. Il y aura uniquement un peu de temps perdu. C'est la tradition. Il n'y a qu'à s'incliner. Le pays souhaite seulement que ces vaines discussions du début soient courtes et qu'on se mette enfin au travail... au travail par la réalisation des économies promises et indispensables à la résurrection économique de la nation.

En fait d'économie, on débute par une ample éclosion de sous-ministres sans utilité sinon de satisfaire les appétits des groupes et sous-groupes. C'est regrettable. Qu'on compense du moins cette fausse manœuvre par

une farouche compression des crédits injustifiés. Il n'y a que l'embaras du choix.

Nous avons parlé, récemment, du projet formé par Albert Thomas de proposer, à Genève, la limitation du travail à la campagne. Nous avons montré combien ce projet, inapplicable en raison des variations climatiques impossibles à prévoir, avait soulevé de véhémentes protestations dans le monde agricole helvétique.

A son tour, M. Paul Mercier, au nom de la Commission d'Agriculture de la Chambre, conclut au rejet de la proposition de loi Chasny qui tend au même but que la proposition Thomas.

M. Paul Mercier remarque que la réglementation ne pourrait être en aucune manière considérée comme un remède spécifique de l'exode rural.

Pour combattre cet exode, il faut arriver à améliorer la situation de l'ouvrier des campagnes, de manière à ce que son sort égale à peu près celui de l'ouvrier d'industrie, tous les avantages et les inconvénients se trouvant mis en balance. Mais il ne faut pas oublier quelles conditions de vie et de travail séparent l'ouvrier rural de l'ouvrier urbain.

Il y a, comme l'a fort bien dit le socialiste Vandervelde, dans son cours professé à l'Université de Bruxelles en 1906, tout un travail d'adaptation à accomplir pour appliquer au prolétariat agricole les réformes poursuivies par le prolétariat industriel.

Dès lors, « quand on songe, conclut M. Mercier, que d'une part l'estimation du travail actuellement fourni au cours d'une année est extrêmement difficile à faire, que de l'autre la limite maximum proposée de dix heures par jour est couramment dépassée pendant les travaux d'été, sans qu'il y ait rien de régulier, il est permis de dire que la réglementation proposée entraînerait une révolution dans l'exploitation du sol français. »

Le plébiscite de la Haute-Silésie doit avoir lieu au mois de mars. L'Allemagne met le temps à profit pour fausser, par tous les moyens, le vote qui décidera de l'attribution de la province à la Pologne ou à la Prusse.

C'est ainsi que les Boches, secondent les manœuvres d'une organisation militaire, l'Orgesch, qui a prévu un véritable plan de campagne dans les régions soumises au plébiscite. Le fait est révélé par un journal socialiste de Silésie, la *Vigie*.

Harden, le fameux polémiste allemand, s'occupe de la question dans sa *Zukunft*. Il reconnaît que des personnages allemands marquants qui occupent des situations éminentes dans les organisations allemandes en Haute-Silésie, entretiennent des rapports avec la grande organisation militaire allemande dite Orgesch. M. Harden n'est pas optimiste au sujet du plébiscite. Le régime prussien et les dures répressions exercées récemment par le gouvernement allemand en Haute-Silésie ont trop profondément blessé le peuple de ce pays. « Mais, dit Harden, tous les Allemands sont d'accord pour reconnaître qu'ils ne peuvent pas accepter le résultat du plébiscite s'il était défavorable à la Prusse. Tout est préparé pour une intervention armée, même une colonne d'automobiles blindées est tenue toute prête à Neisse, à la frontière de la Haute-Silésie. »

Tout est préparé pour une intervention armée, si les habitants refusent de rester soumis à la Prusse. Voilà comment les Boches respectent les stipulations du traité de Versailles. Les Alliés prévenus sauront, nous voulons l'espérer, prévoir la riposte immédiate qui s'imposerait, pour le cas où les vaincus mettraient leur cynique menace à exécution.

## INFORMATIONS

### Le prochain Conseil suprême

Le gouvernement britannique a fait savoir que MM. Lloyd George et Lord Curzon arriveront à Paris dimanche soir pour participer à la Conférence interalliée, qui commencera dès le lendemain.

L'agence Reuter apprend de source autorisée qu'il est très probable

qu'à la Conférence qui va se tenir à Paris on aborde d'autres sujets que le désarmement de l'Allemagne, les réparations dues par elle et le traité avec la Turquie, « la France étant vivement désireuse de voir figurer dans l'ordre du jour de la Conférence cette dernière question. »

Les Anglais estiment que la question du désarmement n'exigera probablement pas un long examen avant qu'on arrive à quelque accord.

Il est probable que l'on se bornera à un échange général de vues à ce sujet.

### La Conférence de Paris

L'agence Reuter apprend que dans les milieux britanniques on émet l'avis que les Allemands doivent se rendre compte que la conférence qui va se réunir à Paris leur offre une dernière occasion de faire des propositions adéquates en ce qui concerne le problème des réparations. On fait remarquer que les demandes alliées sont très raisonnables, que de nombreuses concessions ont été faites, et l'on dit que si les Allemands n'apportent pas des propositions tangibles, les Alliés agiront probablement sans le concours des experts allemands.

### L'armée boche

Au 1<sup>er</sup> janvier 1921, l'armée régulière allemande a été réduite à l'effectif de 100.000 hommes, imposé par le traité de Versailles : la R. W. est devenue la reichsheer.

Grâce à certaines innovations caractéristiques signalées par la presse allemande elle-même, on peut déjà se rendre compte de ce que sera la nouvelle organisation dans ses grandes lignes.

L'armée du Reich comprend : 15.000 gefreite, 9.000 unteroffiziere, 4.600 unterfeldwebel, 2.400 feldwebel, 1.200 oberfeldwebel, soit 32.200 gradés pour 67.800 soldats.

### Le tonnage allemand

Les résultats obtenus par le service maritime de la Commission des réparations, au 31 décembre 1920, sont les suivants : 2 millions 054.729 tonnes brutes de bateaux ont été livrées à la commission. L'Allemagne a encore à livrer environ 1 million de tonnes. Au 31 décembre 1920, la Commission avait réparti 1.814.173 tonnes de la façon suivante : Angleterre, 1.477.839 ; France, 166.924 ; Italie, 124.901 ; Japon, 28.678 ; Belgique, 15.831.

### Une liste formidable de prestations

Suivant le communiqué officiel du gouvernement allemand, le total des prestations effectuées par l'Allemagne à l'Entente atteindrait 21 milliards 200 millions de marks or, entre autres : locomotives et matériel roulant, 1.600 millions de marks or ; outils et instruments aratoires, 29 millions ; flotte marchande, 7 milliards ; bétail et volaille, 237 millions ; charbon, 656 millions ; produits chimiques, 226 millions ; bassin de la Sarre, 1 milliard ; actif appartenant à l'Allemagne dans les territoires qui lui ont été enlevés par le traité de Versailles, 4 milliards 500 millions ; matériel de guerre que les troupes ont dû abandonner sur le front, 2 milliards 500 millions ; réquisitions dans les pays rhénans, 2 milliards 740 millions.

### L'argent allemand à l'étranger

La presse continue la publication des réponses du gouvernement allemand aux questions posées par les alliés. Le gouvernement allemand se déclare hors d'état de donner le chiffre exact du montant de l'argent allemand se trouvant à l'étranger. Il estime total au minimum à 70 milliards, non compris les crédits à long ou court terme.

### La famille impériale allemande

Le journal « Abend », de Vienne, dit tenir de bonne source la nouvelle selon laquelle le gouvernement hollandais aurait l'intention de signifier à la famille impériale allemande d'avoir à quitter le pays. Le gouvernement hollandais serait entré en possession de documents établissant que l'ex-souverain et l'ex-kronprinz auraient abusé du droit d'asile en

organisant, sur le territoire hollandais une campagne d'agitation contre le gouvernement de Berlin.

Le kronprinz aurait l'intention de passer la frontière pour se mettre à la tête des officiers et des soldats qui lui sont restés fidèles. D'autre part, un émissaire de l'ex-empereur aurait été arrêté à Amsterdam, émissaire sur lequel on aurait trouvé des papiers très compromettants pour le souverain allemand.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil de la Couronne aurait décidé d'envoyer un représentant du gouvernement auprès de l'ex-kaiser pour l'inviter à partir volontairement. La police chargée de surveiller le kaiser aurait été renforcée.

Il convient d'enregistrer cette information sous réserve, en laissant la responsabilité au journal viennois.

### L'Amérique ne gardera que 175.000 hommes sous les armes

Les deux Chambres du Congrès ont voté la réduction des effectifs de l'armée à 175.000 hommes.

Cette réduction s'opérera par la cessation des enrôlements jusqu'à ce que l'effectif présent de 325.000 hommes ait été ramené au chiffre fixé.

### Croiseur italien échoué

Un radio-télégramme d'Ajaccio à la préfecture maritime annonce qu'un croiseur italien s'est échoué, dans les parages de Porto-Vecchio, sur un fond de sable. Deux remorqueurs de la marine italienne sont sur les lieux.

### D'Annunzio va se retirer aux environs de Paris

D'Annunzio quittera Fiume, muni d'un passe-port lui permettant d'aller en Suisse, en Grèce et en France. Il ira dans un village aux environs de Paris, où il sera l'hôte d'une famille amie.

### La Paix russo-polonaise

Selon les dernières informations reçues de Riga, les négociations de paix semblent suivre un cours normal. La rédaction de nombreux articles est terminée et on peut s'attendre à ce que le traité définitif soit signé dans la première quinzaine de février.

### Heureux accident

A Saint-Jeures (Haute-Loire), M. Antoine Dumas, réformé de guerre, devenu muet à la suite d'une commotion par éclatement d'obus, a recouvré l'usage de la parole en tombant d'une meule de foin.

### Chambre des Députés

Séance du 18 janvier 1921

Quand M. Raoul Péret ouvre la séance, à 3 h. 5, il est l'objet d'une manifestation. Tous ses collègues, sans distinction d'opinion, l'applaudissent.

Cette manifestation signifie qu'ils approuvent, de la droite à l'extrême gauche, la façon dont il a compris son devoir pendant la crise ministérielle.

Le procès-verbal adopté, le président propose à la Chambre de s'ajourner à jeudi.

### Sénat

Séance du 18 janvier 1921

Une discussion s'engage au sujet d'une nouvelle organisation des commissions du Sénat. M. Penancier, rapporteur, demande que les Commissions permanentes ou grandes Commissions soient nommées tous les ans et non plus comme cela avait lieu, tous les trois ans, pour permettre à un plus grand nombre de membres de l'Assemblée d'en faire partie. Le nombre de ces Commissions sera, en outre, réduit à douze.

M. Pouille, au nom de la Commission de comptabilité, dit que leur installation coûtera cher : 360.000 fr. M. Pouille prie le Sénat de repousser le crédit.

On vote. Le crédit est effectivement repoussé. Les Commissions devront donc s'installer sans frais nouveaux.

Une modification est apportée au mode d'élection des Commissions. Actuellement elles sont élues au scrutin de liste dans les bureaux ; elles seront élues à l'avenir par les groupes.

## CHRONIQUE LOCALE

### A QUAND LA FIN !

La Confédération nationale des Associations agricoles du Sud-Ouest a voté l'ordre du jour suivant :

« En présence de la baisse sensible qui s'est produite sur les produits agricoles, elle constate avec regret que l'écart existant entre les cours à la production et les cours à la consommation est trop grand. »

Cette constatation est malheureusement trop exacte. En effet, nos signaux, dimanche, que le prix des porcs avait diminué très sensiblement, alors que le prix de la charcuterie était resté à peu près stationnaire.

Il en est de même pour les vins. Nos viticulteurs peuvent affirmer que les cours du vin ont subi une baisse relativement importante à la propriété.

Mais le consommateur qui achète son vin chez les marchands et détaillants le paie toujours un prix trop élevé.

C'est donc toujours le consommateur qui est lésé. Mais le moyen de remédier à cette situation ?

La Confédération nationale des Associations agricoles du Sud-Ouest l'indique pas. La grève des acheteurs a eu d'excellents résultats en ce qui concerne la vêtture, la chaussure ; mais est-elle possible en ce qui concerne l'alimentation ?

En outre, dans sa réunion, la Confédération nationale des Associations agricoles confirme énergiquement un vœu précédemment émis en faveur de la suppression rapide du sous-secrétariat du ravitaillement, et décide d'ouvrir une enquête sur le régionalisme agricole auprès des bureaux des Fédérations départementales affiliées.

Comme nous le faisons prévoir mardi, la suppression du sous-secrétariat du ravitaillement est chose faite : le ravitaillement sera rattaché au ministère du commerce.

Ainsi en a décidé le nouveau ministre des finances M. Doumer. La Chambre sera invitée à voter une disposition dans ce sens.

Mais la question se pose toujours de savoir comment se fera ce rattachement. Si les services du ravitaillement passent en bloc au ministère du commerce, avec leurs employés, papeteries, contrôleurs etc., etc., qu'il aura-il de changé, où seront réalisées les économies ?

Nous ne tarderons pas à être fixés sur ce point car les contribuables espèrent que la suppression des services du ravitaillement comportera la suppression de toutes les dépenses occasionnées par ces services.

Le nouveau ministre des finances a promis formellement de faire une politique d'économies ; puisse-t-il tenir compte des desiderata de la Confédération nationale des Associations agricoles qui sont bien l'expression du désir de tous les contribuables.

Les services du ravitaillement sont supprimés : à quand la liquidation définitive, sans rémission, de tous les parasites qui les encombraient ?

LOUIS BONNET.

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribués aux sous-officiers et soldats du 207<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Galaret Gérard : brave soldat courageux et dévoué. Blessé grièvement en se portant à l'assaut devant Perthes-les-Hurlus. Mort pour la France, le 30 mars 1915. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Mazabraud Pierre-Marie : brave soldat, courageux et dévoué. Blessé grièvement à Mincourt, en se portant à l'assaut. Mort pour la France, le 16 septembre 1914. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Parot François : excellent soldat. Tombé glorieusement pour la France, le 17 avril 1917, en montant à l'assaut d'une position ennemie avec un admirable entrain à la cote 227 (massif de Moronvillers).

Croix de guerre avec étoile d'argent. Souf Frenin : caporal courageux, qui a fait vaillamment son devoir dès les premiers combats de la campagne. Tombé glorieusement pour la France, le 15 septembre 1914, à Vitry-le-François, en se portant à l'assaut. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Cayrouse Jules-Henri : brave soldat. Mort pour la France, le 2 septembre 1914 des suites de blessures glorieusement reçues à son poste de combat. Croix de guerre avec étoile de bronze.

### Service vicinal

M. Fraysse, agent-voyer auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe, à Montcuq, est élevé à la 1<sup>re</sup> classe.

### Postes

M. Bories, facteur à Concots, est nommé à St-Germain-du-Bel-Air.

### Contributions directes

M. Pauthé, surnuméraire des Contributions directes à Albi, est nommé contrôleur de 3<sup>e</sup> classe dans le Lot.

### Médaille de la Famille Française

La médaille de la Famille Française est décernée, dans le Lot, aux mères de familles suivantes :

#### Médaille d'or.

Mmes Charazac, née Amblard Madeleine, à Condat ; 12 enfants. Falguères, née Bonnel Marie, à Marcihac ; 10 enfants. Marignac, née Rougié Eugénie, à Frays-sinhes ; 10 enfants.

#### Médaille d'argent.

Mmes Almaric, née Pomié Marguerite, à Bergant-y ; 9 enfants. Canet, née Riom Angèle, à Fourmagnac ; 9 enfants.

Delmas, née Henras Marie-Nelly, à Saint-Matré ; 8 enfants. Fauric, née Néblis Zélia, à Marcihac ; 8 enfants.

Lacombe, née Caulet Marie à Viacaz ; 8 enfants. Laval veuve, née Fajoles Marie-Antoinette, à Rouffilhac ; 9 enfants. Momule, née Verniol, à Latronquière ; 8 enfants.

Moulène veuve, née Lablanqui, à Soucey-rac ; 8 enfants. Salessé veuve, née Lescurc Charlotte à Saint-Jean-de-Laur ; 8 enfants.

Sireviol, née Neuville Joséphine-Marie-Léocadie, à Condat ; 8 enfants. Villard, née Gizard Albanie, à Peyrilles ; 8 enfants.

#### Médaille de bronze.

Mmes Arbus, née Laperge Juliette, à Saint-Martin-le-Redon ; 6 enfants. Austruy, née Naucel Maria, à Faycelles ; 5 enfants.

Bach veuve, née Pradines Marie-Hélène, à Saint-Jean-de-Laur ; 5 enfants. Bédour, née Gosse Léa, à Beaumont ; 5 enfants.

Bebrand, née Banc Adèle, à Concorès ; 6 enfants. Blanc, née Ausset Mathilde-Caroline, à Monbrun ; 5 enfants.

Delport, née Cancé Dorothée, à Monbrun ; 6 enfants. Despoux veuve, née Vinel Catherine, à Monbrun ; 6 enfants.

Dumas, née Seaux Maria-Noémie, à Condat ; 6 enfants. Larrière, née Grangé Clémentine, à Concorès ; 6 enfants.

Marcezac, née Moncontier Reine, à Cahors ; 5 enfants. Méric, née Conte Marcelle, à Sabadel-Lauzès ; 7 enfants.

Meyniel, née Lherm Marie-Virginie, à Teysseu ; 6 enfants. Mourgues, née Méric Marie, à Peyrilles ; 7 enfants.

Pagès, née Alary Léontine, à Beaumont ; 5 enfants. Pégourie, née Escrouzailles Eugénie, à Saint-Jean-de-Laur ; 6 enfants.

Prat, née Loundes Claire-Noémie, à Latronquière ; 6 enfants. Raffy, née Lafon Sophie, à Monbrun ; 6 enfants.

Sagnès, née Borie Germaine, à Concorès ; 5 enfants. Traversat, née Soumillac Marie, à Faycelles ; 6 enfants.

Vayssière, née Combes Victoire, à Saint-Sauveur-la-Vallée ; 6 enfants. Vieillescazes, née Lavergne Alice-Marie, à Faycelles ; 5 enfants. Vielcazals, née Moles Marie, à Labastide-du-Vert ; 5 enfants.

### Question au ministre des pensions

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre des pensions, des primes et des allocations de guerre si les familles des soldats décédés à l'intérieur pendant les hostilités seront remboursées des frais que leur a occasionnés le transport des corps, et dans l'affirmative, quelles formalités elles ont à remplir.

Réponse. — Les familles qui ont fait procéder au transfert du corps de leurs parents « morts pour la France » antérieurement à la loi du 31 juillet et au décret du 28 septembre ont engagé spontanément ces frais à une époque où nulle assurance n'était donnée que les transports des corps des militaires et marins décédés pendant la guerre pourraient être exécutés aux frais de l'Etat.

Elles ont ainsi obtenu la satisfaction qu'elles recherchaient bien avant la date à laquelle les autres pourront rentrer gratuitement en possession des restes de ceux qu'elles ont perdus.

Leurs cas est entièrement assimilable à celui des familles qui demandent et obtiennent actuellement l'autorisation de reprendre individuellement, à leurs frais, et sans employer la voie ferrée, les corps de leurs parents, afin de ne pas attendre l'époque où ils pourront leur être rendus gratuitement.

Hyménée

Mardi a été célébré à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement à Paris, le mariage de M. Guy Bunau-Villars, fils du directeur du « Matin », avec Mlle Suzanne Sarrau, fille de M. Maurice Sarrau, sénateur, directeur de la « Dépêche ».

De nombreuses personnalités assistaient à la cérémonie. Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Le prix du tabac

Par suite de changements survenus dans les prix d'achat, la Régie vient de procéder à l'augmentation de diverses variétés de cigarettes et de tabacs.

Quelques marques de cigarettes anglaises bénéficient toutefois d'une baisse de 10 à 60 francs au kilo. Ajoutons que la direction générale des manufactures de l'Etat a décidé la mise en vente d'un nouveau scaferlati, dit tabac Chebli supérieur, fabriqué à façon pour son compte et qui sera livré au public en bourse de 25 grammes, au prix de 40 francs le kilo, soit 1 franc le paquet.

Commission départementale

La commission départementale, dans sa dernière réunion a voté : Une subvention de 50 fr. à la commune de Crégols pour la maison d'école.

A la commune de Gramat une subvention de 300 fr. pour réparations à l'école de garçons.

Une subvention de 500 fr. à la commune de Castelnaud pour réparations aux maisons d'écoles (garçons et filles).

A la commune de Duravel obtient 30 fr. pour réparations aux bâtiments communaux.

Les taxes vicinales des communes destinées à remplacer les prestations en nature sont approuvées.

Conseil de révision : Les propositions de l'Administration sont approuvées.

Asile de Leyme : Le renouvellement du traité pour le premier semestre 1921, est approuvé.

Les adjudications pour l'entretien des bâtiments départementaux sont approuvées.

Conférence-Concert

La 2<sup>e</sup> Conférence-Concert de la saison 1920-1921 aura lieu au profit des pauvres le Mercredi 26 janvier à 4 h. 45 du soir, salle des Petits-Carmes, avec le concours du Violoncelliste VALAT, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Toulouse, élève d'André HEKING ; et du pianiste LOUIS CRASSOUS, Lauréat du Conservatoire de Paris.

Programme

PREMIÈRE PARTIE

- 1<sup>o</sup> Chants Russes (Lalo), pour violoncelle et piano exécutés par MM. VALAT et CRASSOUS. 2<sup>o</sup> Interlude de don Quichotte (Massenet) pour violoncelle et piano exécuté par MM. VALAT et CRASSOUS.

Conférence sur Pierre LOTI

par M. MARCEL HELDT Président de « l'Union Littéraire » DEUXIÈME PARTIE

- 1<sup>o</sup> Allegro appassionato (Saint-Saëns) pour violoncelle et piano exécuté par MM. VALAT et CRASSOUS. 2<sup>o</sup> Marguerite au Rouet (Lied) Schubert chanté par Mlle Thérèse Pior. 3<sup>o</sup> Concerto (Lalo), pour violoncelle et piano exécuté par MM. VALAT et CRASSOUS. 4<sup>o</sup> Grand Quatuor (Weber) pour piano et cordes exécuté par MM. MICHEL, NOUYRIT, VALAT et CRASSOUS.

Entrées de faveur rigoureusement suspendues. Des cartes d'entrée au prix de 3 francs sont dès à présent en dépôt aux librairies : GIRMA, LOUIS, IMBERT, ainsi qu'aux Magasins AU PRINTEMPS.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Bonnave, le marchand de grains bien connu, décédé à l'âge de 58 ans.

Nous prions Mme Bonnave, son fils et la famille d'agréer nos sincères condoléances.

Aviron Cadurcien

Le Conseil d'Administration a composé ainsi qu'il suit les 3 Comités techniques : Comité Foot-Ball et Athlétisme : Bourrières, Combalbert, Contou Jean, Desprat, Escoffre, Lieutenant Lagrange, Pasquie, Comité Aviron : Audubert, Caillaud, Combalbert, Delfau, Desprat, Dreuilhes, Rivière.

Comité Préparation Militaire : Coldefy, Contou Jean, Delfau, Gayet, Huard, Lieutenant Lagrange, Tourriol.

Judi 20 janvier, à 20 h. 30, au Café de la Promenade (salle du 1<sup>er</sup> étage), réunion des équipiers.

Judi 20 janvier, à 21 h., Café de la Promenade, réunion du Comité Foot-Ball et Athlétisme.

Vendredi 21 janvier, à 20 h. 30, au Secrétariat, réunion du Comité Préparation Militaire.

Samedi 22 janvier, à 20 h. 30, au Secrétariat, réunion du Conseil d'Administration.

Les Sociétaires sont priés de retirer leur carte au Secrétariat (Café Tivoli) ouvert tous les jours de 17 h. à 19 h. Les nouvelles cartes seront exigibles à l'entrée du terrain dès le dimanche 23 courant.

I. E. P.

Certificat de préparation au service militaire

A la suite des nouvelles instructions ministérielles, les examens pour l'obtention du C. P. S. M. et des différents brevets de spécialité sont reportés aux dates ci-après :

Brevet de spécialité : Armes montées, 24 février 1921, à 7 heures (caserne 10<sup>e</sup> dragons, Montauban).

B. S. : (tireur classé, cycliste, grenadier, éclaireur, agent de liaison, topographe, gymnaste classé, boxeur classé, sports athlétiques etc.), le 3 février 1921, caserne Bessières, Cahors.

Examens du C. P. S. M. : les 5 et 6 février 1921, à 7 heures, caserne Bessières, Cahors.

Diplôme de monteur : le 21 mars 1921, à 10 heures, caserne Niel (Toulouse).

Pourront y prendre part : 1<sup>o</sup> les jeunes gens de la classe 1921 ; 2<sup>o</sup> les candidats à l'engagement ; 3<sup>o</sup> les candidats à St-Cyr en 1921.

Quelle que soit leur classe de recrutement, ces derniers candidats bénéficieront pour leurs examens à l'Ecole Spéciale Militaire, des majorations suivantes : C. P. S. M. : 10 points et 3 points par brevet de spécialité.

Les demandes des intéressés devront être adressées, avant le 3 février, au Lieutenant Duce, chef de section subdivisionnaire, à Cahors, savoir : accompagnés de l'Etat républicain (voir B. O. 85 ter) signé du Président de la Société ou, directement, si le candidat ne fait partie d'aucune Société.

Par une note spéciale les candidats feront connaître : 1<sup>o</sup> s'ils désirent exécuter leur tir à la carabine scolaire ou au fusil m/86 ; 2<sup>o</sup> s'ils veulent être hébergés par l'autorité militaire.

MM. les Présidents des Sociétés, ayant ou non des candidats sont priés de faire connaître d'urgence : 1<sup>o</sup> l'effectif de leurs jeunes gens de 16 à 20 ans ; 2<sup>o</sup> les Unions ou Fédérations auxquelles leur Société est rattachée.

Les laitières et les pots à lait

Nous avons relaté dans le « Journal du Lot » du 14, un petit accident survenu à une laitière qui, invitée par les inspecteurs des fraudes à livrer des échantillons de lait aux fins d'analyse, renversa sur le pantalon de l'inspecteur son bidon de lait.

Comme nous n'avons pas indiqué le nom de la laitière qui fut... victime de cet accident, — puisqu'elle a perdu un bidon de bon lait — une de ses collègues, Mme Rogues, laitière chez M. Cambonac, route du Faillat, nous prie de dire que ce n'est pas elle qui a versé le bidon de lait sur le pantalon de l'inspecteur des fraudes. Dont acte.

Vagabond

La gendarmerie de St-Géry a procédé à l'arrestation du nommé Etienne Vacher, âgé de 54 ans, pour vagabondage, mendicité et défaut de carnet anthropométrique.

Vacher qui est un vagabond impénitent, a été écroué à la prison de Cahors.

Charriot volé

Il y a quelques semaines, nous avons annoncé qu'un propriétaire, M. G..., demeurant avenue de Toulouse avait eu la désagréable surprise de constater que son charriot remis dans une grange appartenant à M. V..., lui avait été volé.

M. G... porta plainte à la police. Une enquête faite, permit de trouver la personne qui avait pris le charriot. Il semblait que l'affaire fût terminée et que le charriot allait être rendu à son légitime propriétaire.

Il n'en est rien. Depuis que le charriot est sorti de la grange où il était remis, il se trouve garé dans une autre grange où le propriétaire a toute latitude de le voir, non cependant sans être l'objet de vifs reproches pour oser réclamer ce qui lui appartient.

L'enquête a démontré que le charriot avait été pris par un sieur L... Et puis, l'enquête s'est bornée à ce constat. Ce n'est pas suffisant, a estimé le propriétaire M. G... qui s'est empressé de porter plainte à M. le Procureur de la République.

L'affaire ne peut pas en rester là. Ce charriot n'appartient pas à celui qui l'a sorti de la grange. Il a un propriétaire, et ce propriétaire doit, ce semble, rentrer en possession de son bien.

Ajoutons qu'il y a assez longtemps que les propriétaires du faubourg St-Georges sont victimes de vols dont on ne retrouve pas les auteurs, — nomades, romanchels, ou autres...

Il serait bien juste, puisque le charriot volé dans la grange de M. V... est retrouvé, qu'il soit rendu à son propriétaire.

Le Parquet qui est saisi de cette affaire, ne manquera pas de la débrouiller.

Les demandes d'indemnités pour pertes de loyers

D'une réponse parue au J. O. du 29 décembre 1920, il résulte que :

« Les demandes d'indemnités fondées sur des remises de loyers amiablement consenties, en dehors de toute intervention de la commission arbitrale, ont dû être présentées, à peine de forclusion, avant le 24 octobre 1920. De même les demandes fondées sur des procès-verbaux de conciliation, des sentences arbitrales, du président ou des jugements antérieurs au 24 avril 1920. Au contraire, le bailleur jouit d'un délai de six mois à compter de la signature du procès-verbal de conciliation ou du prononcé de la sentence arbitrale ou du jugement, s'ils sont postérieurs au 23 avril 1920, pour présenter sa demande d'indemnité. Toutefois, aucune affaire inscrite au secrétariat de la commission arbitrale après le 31 décembre 1920 ne pourra donner lieu à indemnité pour pertes de loyers. Il appartient, dans ces conditions, aux intéressés de requérir un secrétariat de la commission arbitrale, en temps matériellement utile, expédition des pièces qui doivent être jointes à leurs demandes adressées au directeur départemental de l'enregistrement. »

Mais étant donné le nombre de propriétaires qui n'avaient pu se mettre en règle en temps voulu, une loi insérée à l'Officiel du 31 décembre 1920, vient de proroger le délai jusqu'au 30 mars 1921. Il reste donc encore trois mois aux retardataires pour se mettre en règle. Qu'ils en profitent !

La situation agricole

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot au 1<sup>er</sup> Janvier 1921.

« La végétation des céréales semées hâtivement (fin septembre et octobre) s'est faite dans de bonnes conditions. Mais les semis hâtifs ont l'exception dans le département, où l'on adopte l'assolement biennal, qui ne permet les emblavures qu'après enlèvement des plantes sarclées, c'est-à-dire en novembre et souvent décembre. Ces semis tardifs, encore peu développés lorsque les grands froids de décembre sont arrivés, auraient pu souffrir de la basse température si celle-ci n'avait été précédée d'une chute de neige, qui a protégé les jeunes plantes. »

Présentement, la température est devenue normale et l'état des cultures est satisfaisant.

Castelnau-Montriat

Probité. — Dimanche dernier, le jeune Joseph Gélis, neveu du sympathique boucher, M. Fairy, trouva un portefeuille contenant une somme assez importante.

Jusqu'à la fin, j'ai voulu ne rien dévoiler de l'épouvantable et tragique aventure dont je suis le lamentable héros, — pour ne pas dire la victime... parce que j'avais la conscience que vous n'ajouteriez aucun crédit à mon récit. Mais, maintenant, — oh ! je ne me forge pas d'illusions et sais que vous ne me croirez point d'avantage ! — maintenant que tout est perdu pour moi, — croyez-moi, ou ne me croyez pas — je vais tout vous dire... — Minute ! minute ! entrava M. Marathon, en se levant précipitamment, — et toute l'assistance l'imita, — il fallait parler, lorsqu'on vous y invitait... Cette après-midi, Amélie de Piccadilly nous dira toute la vérité, et je ne tiens pas à ce que vous emmeliez encore l'écheveau qu'on débrouillera bien sans vous ! ... Les quatre petites portes se rouvrirent. ... Les neuf clients du juge s'éclipsèrent. ... Les quatre petites portes se refermèrent sur eux. M. Percevent se trouva seul, en face de M. Marathon, exultant et triomphant... Et M. Marathon invita M. Percevent à déjeuner... VI Comment Amélie qui habitait Piccadilly connaissait Properce qui n'y avait jamais mis les pieds.

... Des petites averses intermittentes brouillaient le ciel et des éclaircies subites l'illuminaient. Au dire des connaissances, c'était l'annonce d'un

Aussitôt, il s'empressa de déclarer à qui de droit sa trouvaille. Après quelques recherches on découvrit le propriétaire, habitant une commune voisine. Félicitations au jeune enfant.

Cazals

Nous apprenons avec un très vif plaisir que notre aimable compatriote M. Joseph Tourriol, étudiant, vient de subir avec succès, un nouvel examen en pharmacie. Toutes nos félicitations.

Monsieur Martinet gendarme à Cazals, depuis plusieurs années, est nommé à partir du 25 courant chef de Brigade à Bretenoux. Nous le félicitons pour cet avancement bien mérité.

Gindou

Nous croyons devoir annoncer que M. Monrival, gendre de M. Soulié, maire de Gindou, actuellement vérificateur des contributions indirectes à La Ferté-Macé (Orne) va être nommé sous-prefet en Dordogne. Nos félicitations.

Puy-l'Evêque

Match de Foot-Ball Rugby. — Dimanche 16, l'U. S. Puy-l'Evêquoise se présente sur le terrain de Penne, à 2 heures avec 4 remplaçants. Penne a le coup d'envoi et s'installe immédiatement dans les 22 Puy-l'Evêquois où plusieurs mêlées sont jouées. Penne, en possession de la balle, ouvre sans cesse et fait donner ses lignes arrières qui, parlant rapidement en attaque, sont impitoyablement arrêtées. Le jeu devient dur. Sur touche massée, Puy-l'Evêque dégage, remonte en dribblings vers les buts pennois qu'il mène pendant la presque totalité de la mi-temps. Sur coup de pied à suivre, Estrégué s'empare de la balle, force et, suivi par Delate, s'affale dans les buts. Le but est raté. Puy-l'Evêque 3. Penne 3. Puy-l'Evêque continue à mener la danse. Penne se dégage par un long coup de pied franc et charge. Une touche jouée à 3 mètres des buts de Puy-l'Evêque donne l'instensité à Porté qui, passant en touche, marque. L'essai est contesté furieusement. La bonhomie de l'arbitre permet à Penne d'égaliser. Puy-l'Evêque (3), Penne (3). La mi-temps est immédiatement sifflée.

Pendant la deuxième, Puy-l'Evêque domine constamment et marque 3 essais qui ne sont point accordés. Penne est obligé de toucher 7 fois dans ses buts. Il ne fut menaçant qu'au cours d'une seule échappée.

Puy-l'Evêque (3), Penne (1). Puy-l'Evêque fut nettement supérieur à son adversaire. Toute l'équipe est à féliciter pour quelle joua avec énergie, chose à laquelle nous n'étions plus habitués.

A signaler à Penne l'excellence des lignes arrières.

Floressas

A propos de battues. — Depuis quelques années, les chasseurs de la commune de Puy-l'Evêque organisent des battues aux sangliers ou aux renards sur les coteaux boisés qui dominent la vallée du Lot (rive gauche). Les organisateurs oublient certainement que ces coteaux sont situés sur le territoire des communes de Grérols, Floressas et Vire et que la commune de Puy-l'Evêque ne possède ni bois, ni fourrés sur la rive gauche du Lot.

Nous voudrions savoir en vertu de quel règlement ils agissent ainsi. Ce qu'il y a de certains c'est que les organisateurs de ces battues pourraient faire preuve d'un peu plus de tact et de bonne camaraderie envers leurs confrères en St-Hubert, des communes précitées en les invitant à participer à leurs battues.

Mais n'est-ce pas trop leur demander ? Un groupe de chasseurs.

Saint-Cirq-Lapopie

Superbe battue. — Une battue aux sangliers, organisée dimanche 16 janvier, a donné les plus heureux résultats. Neuf dangereux spécimens de cette race de ravageurs ont été tués dans les bois de l'Albrade et ceux de Négraval.

Nos félicitations à nos intrépides memrois.

Figeac

Accident. — Samedi soir, un cheval attelé à une voiture que conduisait son propriétaire, M. D..., s'est emballé à l'angle de la place de la Maison. Le conducteur fut projeté à terre et les roues du véhicule lui passèrent sur le corps. Transporté à la pharmacie Delmas il y reçut les premiers soins. Son état paraît grave.

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a nommé M. Frédéric Delcros, préposé de l'abattoir en remplacement de M. Gazeau, décédé. Cette assemblée a approuvé ensuite la liste d'assistance aux femmes en couches et le traité supplémentaire de l'Octroi.

Bretenoux

Arrestation. — Lundi matin, un nommé Henri Murat, 24 ans, domestique de ferme, domicilié à Belmont, commune de Bretenoux (Lot), vendait, dans les rues de Brives, de la volaille qu'il portait dans un sac. Cette sorte de vente paraissant suspecte, Murat a été appréhendé par la

police et, n'ayant pu expliquer la provenance des poules, il a été écroué à la prison de Brive, après interrogatoire de M. le Procureur.

Capdenac

Légion d'honneur. — Notre compatriote M. Achille Calmon, horticulteur, lieutenant au 14<sup>e</sup> chasseurs alpins, en garnison à Trèves (Prusse rhénane) est nommé chevalier de la Légion d'honneur avec la citation suivante :

« A été blessé d'une balle au bras, le 27 août 1914, en maintenant sa section sous un feu violent d'infanterie et de grosse artillerie ; n'en est pas moins demeuré à son poste jusqu'au moment où, une demi-heure plus tard, il a été frappé très grièvement d'une balle au ventre. Déjà titulaire de la croix de guerre avec étoile et palmes et de la médaille militaire. » Félicitations.

Lunan

Médaille militaire. — La Médaille militaire a été décernée à la mémoire du soldat Albert-Henri Rogues, mort pour la France avec la citation suivante :

« Soldat courageux et dévoué. A été mortellement blessé le 31 août 1914, dans l'accomplissement de son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

Les Grecs battus en Asie

De Constantinople : Les nationalistes ont commencé une offensive générale contre les Grecs en Anatolie. Deux divisions ont été envoyées pour opérer autour de Smyrne. Les nationalistes prétendent avoir occupé Smyrna.

D'autre part, l'armée turque aurait poursuivi les Grecs après la bataille d'In-Eunu et serait entrée à Brousse dans la nuit de dimanche.

Tout le monde victorieux

De Smyrne : Les récentes victoires annoncées par les Grecs semblent grandement exagérées. Un communiqué Kemaliste revendique un succès au point précis où les Grecs disent avoir battu les nationalistes.

Amérique et Angleterre

De Washington : Le Président Wilson, conformément à l'avis du Secrétaire d'Etat, a ordonné l'expulsion du lord-maire de Cork.

D'Anunzio à Venise

De Milan : D'Anunzio vient d'arriver à Venise où il refuse toute visite.

Les négociations de Bruxelles

De Berlin : Le conseiller intime Wiedselle, directeur des usines Krupp, est parti pour Bruxelles où il va assister aux négociations avec les Alliés.

Les réparations

Une dépêche de Berlin, au New-York Herald, signale que le gouvernement allemand aurait accepté les propositions des experts français concernant les réparations dont le montant ne serait pas fixé immédiatement. Il accepterait le paiement par annuités et versements en nature (Sous réserves,.... évidemment !)

Troubles aux Indes

Suivant une dépêche d'Allahabad, de nouveaux désordres ont éclaté aux Indes. Dans la province de Dudd, les paysans se sont révoltés et des attaques à main armée ont eu lieu. L'ordre est maintenant rétabli.

Match Carpentier-Dempsey

Suivant les journaux anglais, le match Carpentier-Dempsey n'aurait pas lieu aux Etats-Unis, mais en Europe.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Pierre BONNAVE, Monsieur René BONNAVE, Monsieur et Madame Eugène BONNAVE, Monsieur et Madame Pierre CAPELLÉ et leurs fils, Les familles BONNAVE, COURDURIER, BAUDET, DELPECH, BOUYGUES, LAÇAÏE, MAREADENNES, DE-NEUX et tous les autres parents, ont la douleur de faire part à leur amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Pierre BONNAVE

Marchand de Grains

décédé le 20 Janvier dans sa 58<sup>e</sup> année, muni des sacrements de l'Eglise et les prient de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu Vendredi à 9 heures 1/4 en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 8, Place Galdemar.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 Janvier 1921.

Le marché supporte de nombreuses prises de bénéfices et la clôture est lourde dans la plupart des compartiments, sauf sur le groupe ottoman. En clôture la tendance est plus faible à la suite de la baisse sensible des devises étrangères.

Nos rentes françaises sont fermes notamment la 3 0/0 1917 et 1918, 68,60 et 68,25, 5,00/97,75, 6 0/0 1909 francs, Crédit National ancien 478, le nouveau 489.

Banques lourses : la Paris 1.430, Union Parisienne 1.030, Lyonnais 1.534. Parmi les banques étrangères, la Banque Ottomane est recherchée jusqu'à 702 francs.

Navigationnals faibles : Suez 6.400, Chargeurs Réunis 835, Transatlantique 255. Coprières réalisées : Rio 1.538, Tanganyika 86.

Industrielles russes assez résistantes : Naphth 400, Lianosoff 520, Platine 502, North Caucasian 65.

Les pétrolières sont faibles sur la baisse des changes et sur le manque de soutien de la place anglaise : Eagle 375, Shell 329, Royal Dutch 31.150, Ommium des pétroles 805.

Diamantifères et mines d'or offertes sur la baisse de la livre Sterling : de Beers 748, Jagerfontein 168, Crown mines 140, Rand mines 144, Goldfields 53,75.

Caoutchoutières lourdes : Financière 148, Malacca 131.

A VENDRE

MAISON, JARDIN, GARAGE

et dépendances diverses

Situés à Cabessut

(Route de Cahors à Arcambal)

S'adresser à M. POUZALQUES, Expert-Géomètre à Ginouillac, par Montfaucon (Lot)

On demande

Ouvrières laveuses

6, faubourg Cabazat

TRAVAIL ASSURÉ TOUTE L'ANNÉE

SYPHILIS

LABORATOIRE DES SPÉCIALITÉS DRUGIQUES 22, Bd Sébastopol, PARIS, Service S. (Nuits et week-ends)

Marché de La Villette

17 Janvier 1921

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES, RENVOI, PRIX PAR 1/2 KIL. (1<sup>er</sup> qual., 2<sup>e</sup> qual., 3<sup>e</sup> qual.)

Boeufs... 4.884 800 4,00 3,75 3,50  
Vaches... 1.363 » 5,50 5,25 5,00  
Taureaux... 14.316 3.910 5,00 4,75 4,50  
Moutons... 8.255 » 6,20 6,00 5,80  
Porcs.....

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les boeufs et moutons, difficile sur les veaux, facile sur les porcs.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant : A. COUESLANT.

La tragique aventure

DU

MIME PROPERCE

PAR

Albert BOISSIÈRE

V

La tête et la preuve

— Mon avancement et la croix, parole ! fit-il naïvement. — Je n'ai jamais mis les pieds dans Piccadilly, ni dans un autre quartier de Londres ; et je ne connais personne répondant au nom d'Amélie ! dit l'assassin présumé de Madeleine Haubourg.

— Eh bien ! vous voilà, une fois de plus, pris en flagrant délit de mensonge.

Il s'épanouit vers l'assistance : — Ecoutez tous, messieurs, et vous,

madame, écoutez ce que Amélie de Piccadilly écrivait, hier, à la malheureuse victime... Et si, après avoir écouté, un seul seul d'entre vous, et vous-même, madame, s'illusionnent sur la culpabilité de l'assassin, ici présent... je veux bien être pendu !

Un silence religieux s'établit autour de la table Empire, et le juge d'instruction, d'une voix calculée, lut :

« London,